

**Axe 5** : Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides

**Sous-axe 5.3**: Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides sur le littoral et les estuaires

**Groupe thématique** : Aménagement du territoire

**Action 48** –Promouvoir le rôle des milieux humides dans la gestion des risques littoraux et dans la gestion intégrée du trait de côte

Fiche pour le volet DEB – à compléter par volet FMA

## **CONTEXTE**

Le littoral est particulièrement vulnérable aux risques naturels. En effet, les phénomènes de recul de trait de côte ou de submersion marine, mais aussi le changement climatique, peuvent être à l'origine de catastrophes naturelles importantes. Les milieux humides, en tant qu'espaces de compensation des crues, de la houle ou de l'énergie maritime, sont désormais devenus des territoires à forts enjeux.

La mise en œuvre du plan national « submersions rapides » et de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte » a d'ailleurs conduit à l'élaboration de nombreuses actions spécifiques au littoral dont certaines d'entre elles visent à restaurer le fonctionnement des écosystèmes littoraux et notamment des milieux humides.

## **OBJECTIFS ET CONTENU (Plan validé et extensions)**

L'élévation du niveau marin et le recul du trait de côte, de plus en plus perceptibles dans le contexte du changement climatique, nécessitent de repenser notre occupation du littoral et de tenir compte à nouveau de la mobilité de cet espace particulier. A cet effet, la préservation ou la restauration d'espaces naturels littoraux et la valorisation de leur rôle dans l'atténuation des risques littoraux sont à favoriser. Dans cet objectif, plusieurs actions seront mise en place ou poursuivies notamment dans le cadre du nouveau programme d'action de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte :

- L'évaluation du rôle et des services rendus par les écosystèmes naturels. Les réflexions menées dans le cadre du Comité national de suivi de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte seront poursuivies et permettront de définir les actions à mener sur ce sujet en complément des actions déjà réalisées dans d'autres cadres (EFESE, solutions fondées sur la nature de l'UICN...). Ces réflexions seront enrichies par celles du groupe de travail « activités agricoles et espaces naturels » de la Commission mixte inondation.
- La valorisation des bonnes pratiques dans les démarches et programmes structurants mis en œuvre tels que les PAPI, les SCOT et les stratégies locales. D'ores et déjà, un retour sur les démarches mises en place et les actions réalisées dans le cadre de l'appel à projets « relocalisation » est en cours d'élaboration.
- La valorisation des actions du Conservatoire du littoral sur la gestion du trait de côte : mise en œuvre du programme Ad'apto (expérimentation de recomposition spatiale en cours sur une dizaine de sites littoraux, fondée sur une fonctionnalité restaurée des espaces naturels) et acquisition annuelle de 500ha d'espaces naturels en zones basses telles qu'identifiées dans un rapport du Cerema (mesure de la feuille de route 2016 pour la transition écologique)
- Le lancement d'un nouvel appel à projets auprès des collectivités pour favoriser l'adaptation des territoires littoraux au recul du trait de côte. Les critères de sélection des projets intégreront la prise en compte et la valorisation des espaces naturels comprenant des milieux humides.

**SPECIFICITES OUTRE-MER**

La protection des écosystèmes naturels d'outre-mer, en particulier les mangroves et les récifs coralliens sera confortée dans la loi sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages qui prévoit un programme d'actions visant à préserver 55 000 ha de mangroves d'ici à 2020 et 75% de la surface française des récifs coralliens. Cet objectif est intégré dans la 4<sup>ème</sup> phase d'action de l'IFRECOR qui vient d'être adoptée.

**VOLET CESP (Communication/Education-Formation/Sensibilisation/Participation)**

- L'organisation de l'appel à idées « imaginer le littoral de demain » et la valorisation des résultats afin de sensibiliser un large public (grand public, scolaire, étudiants, professionnels....) à la dynamique du littoral et aux phénomènes auxquels il est soumis.
- La sensibilisation des décideurs aux enjeux d'adaptation des territoires littoraux et à la nécessité de préserver les milieux humides
- La réalisation d'un guide comprenant un volet littoral pour les porteurs de projets PAPI sur les fonctionnalités des milieux humides et la prévention des risques
- L'amélioration de la formation des intervenants et des acteurs sur le littoral intégrant le rôle essentiel des milieux humides dans la prévention des risques littoraux et de l'érosion

**PILOTE(S) ET PARTENAIRES****Pilote**

DEB-LM

**Partenaires** : : Cerema, CELRL, IFRECOR, UICN, Forum des marais atlantiques, Agences de l'eau, ONEMA, DGPR, DHUP, CGDD...

**GROUPE DE TRAVAIL SPECIFIQUE**

Groupe de travail issu du Comité national de suivi de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte  
Comité scientifique de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte

**PLAN DE FINANCEMENT**

## CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE : RESULTATS ATTENDUS ET OBTENUS

2016-2020

Calendrier prévisionnel	Objectifs	Mise en œuvre	Indicateurs/Précisions
2016	retour sur les démarches mises en place et les actions réalisées dans le cadre de l'appel à projets « relocalisation »	En cours	Publication et diffusion du document de synthèse
	Guide PAPI	En cours	Publication du guide
	Lancement d'un appel à projets	A venir	Publication du cahier des charges
	Appel à idées	En cours	Journée de restitution organisée à l'automne 2016
2017-2018	Mise en œuvre de l'appel à projet	A venir	
2016-2018	Ad'apto	En cours	A définir
2020	Protection des mangroves		55 000 ha en 2020 Actuellement : 35 000 ha

## OBSERVATIONS SUR L'ACTION ET SON DEROULEMENT

**« POUR ALLER PLUS LOIN » :**  
**PROPOSITIONS DE SUITES A CETTE ACTION / D'ACTION(S) COMPLEMENTAIRE(S) OU NOUVELLE(S)**

Articulation avec l'action 47 sur l'acquisition de milieux humides par le CELRL et avec le volet « Forum des marais atlantiques » de l'action 48.